

L'ASSOCIATION FAMILIALE D'ARGENTEUIL, asbl, est la plus ancienne association familiale du pays. Elle fut créée le 18 septembre 1942 par les Comtes Charles, Alphonse, Ludovic, Stanislas, Edouard, Jules, Jean, Georges, Roger, Hadelin, Guy, André, Raoul de Meeûs d'Argenteuil et par la Comtesse Marie de Meeûs.

Le Siège social est établi à 1495 Villers-la-Ville, avenue Arsène Tournay 28.

L'Association dépend de l'Arrondissement judiciaire de Nivelles.

### **Extraits des Statuts**

**But de l'Association** : le maintien de l'esprit et des traditions de famille des comtes de Meeûs d'Argenteuil ; elle vise à mieux faire connaître à ses membres leur famille et à resserrer entre eux les liens familiaux.

L'Association s'emploie particulièrement à développer entre ses membres l'esprit de solidarité et d'entraide ; elle se montre particulièrement attentive à porter assistance à toute détresse, morale ou matérielle, de l'un de ses membres.

L'Association veille, d'une manière générale, à la sauvegarde des intérêts familiaux communs, et notamment à la bonne gestion des oeuvres familiales existantes ou à créer, à la protection du nom patronymique, à la préservation des lieux de sépulture de la famille, ainsi que de tous les monuments, édifices, oeuvres d'art ou institutions d'intérêt familial.

L'Association pourra accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de ses buts et objet. Elle pourra, à cette fin, acheter, vendre, prendre ou donner à bail, posséder tous biens meubles ou immeubles et installations, les hypothéquer, accepter moyennant les autorisations requises par la loi, les libéralités entre vifs ou testamentaires.

L'Association est constituée pour une durée illimitée, elle peut en tout temps être dissoute.

### **Membres effectifs et Membres adhérents apparentés**

L'Association se compose de **membres effectifs** et de membres **adhérents apparentés**, personnes physiques uniquement. Le nombre est illimité, mais s'élève au minimum, pour les membres effectifs à cinq.

Sont **membres effectifs**, les membres fondateurs et toute personne admise en cette qualité. Seuls les membres effectifs jouissent de la plénitude des droits accordés aux membres par la loi et les statuts.

**Peuvent devenir membres effectifs de l'Association les descendants du comte Ferdinand-Philippe de Meeûs, portant le nom « de Meeûs », âgés d'au moins dix-huit ans, ainsi que les épouses desdits descendants.**

**Les associées, par le fait de leur mariage, perdent le droit de faire partie de l'Association en tant que membres effectifs ; elles peuvent néanmoins garder certains liens avec l'Association au titre d'adhérents apparentés.**

**Sont membres adhérents apparentés**, les personnes admises en cette qualité. Les membres adhérents ne jouissent que des droits qui leur sont expressément reconnus par les statuts ou par le règlement d'ordre intérieur éventuel. Ils n'encourent, du chef des engagements de l'Association, aucune obligation personnelle. Les membres adhérents apparentés ne disposent d'aucun droit de vote.

## **Conseil d'Administration**

Les administrateurs seront au minimum de quatre nommés parmi les membres effectifs de l'Association, par l'assemblée générale des membres effectifs, pour une durée de six ans, et en tous temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, les mandats d'administrateur sont exercés à titre gratuit.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un Président et un Secrétaire. Tous sont élus pour une durée de six ans ; ce terme est reconductible.

En 2021, les administrateurs sont au nombre de 9 soit:

- Cte Juan de Meeûs d'Argenteuil, Président et Administrateur jusqu'en 2024
- Cte Alain de Meeûs d'Argenteuil, Administrateur jusqu'en 2024
- Cte Ludovic de Meeûs d'Argenteuil, Administrateur jusqu'en 2023
- Cte Rodolphe de Meeûs d'Argenteuil, Administrateur jusqu'en 2027
- Cte Christian de Meeûs d'Argenteuil, Administrateur jusqu'en 2024
- Cte Walerand de Meeûs d'Argenteuil, Administrateur jusqu'en 2022
- Cte Damien de Meeûs d'Argenteuil, Administrateur jusqu'en 2024
- Cte Axel de Meeûs d'Argenteuil, Administrateur jusqu'en 2027
- Cte Antoine-Camille de Meeûs d'Argenteuil, Administrateur jusqu'en 2027

## **Exercice Social**

Il commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration établit les comptes annuels de l'association conformément aux dispositions légales en la matière.

Le conseil d'administration établit, en outre, le budget de l'exercice suivant.

Le conseil d'administration soumet les comptes annuels de l'exercice social écoulé, ainsi que le budget de l'exercice suivant, à l'approbation de l'assemblée générale des membres effectifs au plus tard le trente juin suivant l'exercice social écoulé.

Le conseil d'administration veille à ce que les comptes annuels et les autres pièces mentionnées dans la loi sur les ASBL, soient déposés dans les trente jours suivant leur approbation au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles.